

pos de la rentrée de la cour de cassation, de la cour d'appel et du tribunal de première instance. On verra ce que la magistrature pense de la situation qui est faite par la politique de M. Thiers, jugement qui émane d'une autorité bien compétente et qui dément tout l'optimisme vénéral de la presse officieuse. Je regrette de ne pouvoir vous envoyer que quelques extraits de cet important article :

« Il y a un an, à pareil jour, la même solennité s'accomplissait au milieu des ruines amoncelées dans l'enceinte du palais, par les crimes de la Commune ; tout y rappelait la dévastation, le massacre et l'incendie. Les magistrats pouvaient se peindre se frayant un passage à travers les débris calcinés par le feu et deux vides sanglants marquaient la place du prêtre et du magistrat, assassinés par les hommes qui voulaient inaugurer leur société nouvelle en niant Dieu et la Justice.

« Cependant, même au lendemain de tant de crimes et de tant de douleurs, même en face de ces souvenirs qui palpitaient encore, il y avait dans tous les cœurs comme un sentiment de confiance en l'avenir, et à la vue de ces magistrats qui venaient s'agenouiller dans la Sainte-Chapelle pour demander à Dieu de bénir les travaux, un rayon d'espérance semblait éclairer cette rentrée solennelle, dans leur antique demeure, de la religion et de la loi.

« Se pouvait-il, en effet, qu'une leçon si terrible fût oubliée : les abominables passions qui nous avaient menés si près de l'abîme pouvaient-elles de sitôt relever la tête et menacer encore la victoire si chèrement achetée par le sang de nos soldats, pouvait-elle être stérile ? Qui eût pu le croire alors, et ne pas se laisser aller à l'espoir d'un avenir meilleur ?...

« Une année s'est écoulée. Les magistrats ont repris aujourd'hui le chemin de la Sainte-Chapelle. Si, sur leur passage, les ruines n'ont pas complètement disparu, elles sont dissimulées et le palais du moins, dans son extérieur, a repris à peu près son aspect accoutumé. Cependant, de tristes préoccupations semblent assombrir tous les visages, et on dirait que chacun, se rapportant aux impressions de l'an passé, à ce sentiment d'espoir et de confiance qui consolait alors de tant de crimes et de tant de douleurs, se demande avec anxiété comment le temps a répondu à cette confiance et où nous sommes à l'heure présente de l'avenir espéré...

« Quel a été l'œuvre de la loi ? Quel a été l'œuvre de la justice ?

« Une seule loi sérieuse a été votée, au point de vue de la défense sociale. Elle était réclamée comme une des premières nécessités de la situation. Il fallait qu'elle fût délibérée d'urgence, car il y avait là, disait-on, un péril qui grandissait chaque jour, nous voulons parler de la loi sur l'Internationale. Elle a été votée, en effet. Or, nous ne savons pas qu'un seul parquet, en France, en ait demandé l'application. Ce serait à croire, en vérité, que l'Internationale s'est spontanément dissoute, si sa main ne se voyait pas dans les coalitions et dans les grèves qui, naguère encore, ont failli ensanglanter quelques-uns de nos grands centres industriels.

« Quant à l'impuissance de ces doctrines et de ces hommes que l'on croyait domptés, que faut-il en penser lorsqu'on voit qu'hier même la Commune semblait siéger au palais du Luxembourg et demandait que les prêtres fussent chassés de nos écoles, au nom de ces droits de la libre-pensée qu'invocait aussi, à leur façon, ceux qui, dans un accès de matérialisme sauvage, emprisonnaient et assassinaient les frères de la liberté chrétienne et les Dominicains d'Arcueil.

« A voir de telles manifestations au sein même des élus de la Cité, témoignés de tous ces crimes ; à entendre ces discours des voyageurs de la démagogie qui semblent être de sinistres préludes à des luttes nouvelles, ces glorifications, ces apothéoses des coupables qu'a frappés la justice, ces appels à l'aministie, qui s'élèvent, non comme une invocation à la miséricorde, mais comme la revendication d'un droit sous menace de récidive ; à considérer les hésitations et les faiblesses de la répression, et surtout la coupable abstention de ceux qui désertent leur devoir de citoyen, et ne comprennent pas qu'ils laissent aux appétits révolutionnaires leur entrée libre dans la légalité, comment, en effet, se défend d'un profond sentiment d'inquiétude et les plus résolus pourraient-ils s'y soustraire ?

« Montesquieu a dit que la défaillance dans la répression et l'indolence dans le péril sont des signes certains de la décadence d'une société... Espérons pour une année plus féconde et plus utile pour l'apaisement pacifique des partis et, s'il le faut, pour l'exécution énergique et sans faiblesse des lois qui sont la garantie du salut commun.

« Des lois importantes se tentent à faire et peut-être se sont-elles trop fait attendre pour l'armée et la société contre les passions qui la menacent encore, mais il y a longtemps qu'on le dit, ce sont moins les lois qui manquent que les hommes pour les appliquer.

« Nous n'apprenons rien à la chancellerie elle-même en disant qu'il y a des ressorts judiciaires et des plus importants où les fonctions du ministre public restent en des mains peu rassurantes pour la saine exécution des lois, et qu'on trouve même, dans certains parquets, des hommes jetés là au hasard des journées de septembre dont la présence n'est qu'un embarras pour l'action de la justice et qui y sont maintenus contre l'aveu même des chefs de leur compagnie...»

Quelle écrasante condamnation de la politique de M. Thiers ! Les membres de la majorité, quand ils répondront au message de M. Thiers, feront bien de méditer les informations contenues dans cet article de la Gazette des Tribunaux.

Je sais que la faiblesse du gouvernement dans l'exécution des lois produit le même mécontentement dans l'armée que dans la magistrature. Je vous ai cité hier, le jugement porté par Mgr l'évêque d'Orléans, dans sa récente lettre pastorale, sur M. Thiers ; ainsi donc, la magistrature, l'armée et le clergé, sont d'accord pour condamner la politique néfaste de M. Thiers.

On annonce que M. l'abbé Langé-

nieux, vicaire-général de Mgr l'archevêque de Paris, un de nos ecclésiastiques les plus distingués, est désigné pour l'évêché d'Angoulême.

La présence du condamné Henri Rochefort à Versailles est expliquée par la nécessité de légitimer son union avec la mère de ses enfants ; elle se meurt. Henri Rochefort retournera à sa maison de détention. On n'a jamais su par quel motif il ne subit pas la peine de la déportation à laquelle il a été condamné.

DE SAINT-CHÉRON.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil municipal s'est réuni hier soir. Mais plusieurs membres ayant fait observer que les convocations qui leur avaient été adressées n'étaient pas suivies de l'ordre du jour, M. le maire, après une réplique assez vive, a ajourné la séance à ce soir.

On s'est séparé après lecture des procès-verbaux des séances du mois d'octobre.

Le Collège de Tourcoing a présenté lundi dernier, trois élèves au baccalauréat des sciences. Le succès a été complet : ils ont été reçus tous les trois.

Voici les noms des lauréats : Louis Bernard, Henri Gumez et Paul Jaudeau.

Un arrêté de M. le maire de Tourcoing interdit le déchargement du charbon sur la voie publique ; il devra être rentré chez les particuliers au moyen de sacs ou autres récipients, à moins qu'il puisse être versé directement des tombereaux dans les caves par les soupiraux.

Le bruit court que le conseil général du Nord sera prochainement convoqué en session extraordinaire pour s'occuper de nouveau de la question des chemins de fer du Nord-Est.

Il est maintenant officiel que le projet de cession de la Compagnie du Nord-Est à la Compagnie du Nord n'a pas été approuvé par le ministre compétent.

(Progrès.)

Un ouvrier turbineur de chez MM. Wibaux-Florin a eu hier le premier doigt de la main gauche engagé entre le plateau et le rouleau de la turbine en voulant nettoyer cet appareil pendant qu'il fonctionnait.

Cet accident est le résultat de l'imprudence de l'ouvrier qui en a été victime.

Procès-verbal a été dressé pour vol de 30 francs en billets de banque et d'effets d'habillement pour une valeur de 70 francs, à la charge de D..., ouvrier fleur, né à Escanaffles (Belgique).

Il vient d'être célébré à la mairie du 8^e arrondissement de Paris, un mariage amené par des circonstances qui offrent un certain intérêt.

Le sieur B..., industriel, dont la fabrique est située dans l'une des communes suburbaines, a commencé par être un simple ouvrier, dans une petite ville des environs de Roubaix. Il y a quelques années, il recueillit la fille unique de son ancien patron, décédée à l'hospice après un désastre commercial qui avait englouti toute sa fortune.

M. B... traita la jeune personne comme si elle eût été sa propre fille ; il lui fit donner de l'éducation, et, lorsqu'il la vit en âge d'être mariée, il lui annonça qu'il allait s'occuper de lui chercher un parti honorable, et qu'il lui constituerait une dot. Mais cette ouver-

critique, et je n'admettrai personne auprès de lui qu'à bon escient.

Voilà, ma chère sœur, qui est passablement... hardi ! Mais on ne m'évincera pas avec facilité. Par décision du président du tribunal civil siégeant à Grenoble, et d'après l'avis du conseil de famille, je viens d'être nommé administrateur provisoire des biens de Philippe de Montcel. Déjà je me suis fait remettre les clefs du chalet qu'il habitait naguère... J'ai le droit et le devoir de veiller sur la personne, comme sur les biens de mon parent malade, et vous ne méconnaîtrez pas l'autorité de la loi, je suppose.

La suite au prochain numéro.

MODES

Mesdames,

Je prends la liberté de vous informer que je viens de recevoir un magnifique choix de MODÈLES DE PARIS, ainsi que des FORMES DE TOUTS GENRES, pour chapeaux ronds et fermés ; feutres, velours, rubans, fleurs, plumes d'autruches et fantaisies, ornements de jais, nouveaux genres de voilettes, nœuds et coiffures.

N'ayant rien négligé pour plaire à ma nouvelle clientèle, j'espère qu'elle m'honorera toujours de sa confiance.

Dans l'espoir de votre visite, Agréez Madame, mes salutations empressées.

F^{me} DEPOILLY.

7, rue Pellart, Roubaix

ture parut affecter péniblement la jeune fille. Pressée de questions, elle finit par déclarer à son bienfaiteur qu'il avait toutes ses affections, et qu'elle eût été heureuse de ne jamais le quitter.

On devine à quel dévouement devait mener cette confiance. Bien que frisant la cinquantaine, M. B... n'a pas hésité à unir son sort à celui de sa protégée, qui compte à peine 19 ans. En l'honneur de son mariage, le fabricant a disposé d'une somme assez forte pour retirer tous les objets que ses ouvriers avaient pu, dans un moment de gêne, déposer au mont-de-piété. De son côté, la jeune mariée, non moins désireuse d'inaugurer par une bonne œuvre sa nouvelle condition, a fait habillement complètement à ses frais les ouvriers les moins aisés.

Un violent incendie vient de réduire en cendres une importante maison d'habitation, avec granges, récoltes et mobilier, occupée par les époux Duploux, cultivateurs au hameau du Pacot, à Quesnoy-sur-Deûle. La rapidité des flammes a été telle que les habitants de la maison incendiée auraient inévitablement péri avec leur habitation, sans le courageux dévouement de deux jeunes gens de Frelinghien, MM. A. D... et E. P... dont la modestie se refuse à voir leurs noms livrés à la publicité.

De la route, voisine du lieu du sinistre, où ils passaient alors par hasard, ils aperçurent les flammes qui déjà enveloppaient le bâtiment. Enfoncer une fenêtre et enlever de la maison les habitants, à demi asphyxiés déjà par la fumée, fut pour eux l'affaire d'un instant. Quelques minutes de plus et il était trop tard.

La perte, couverte par une assurance, se réduit donc à des objets matériels.

Depuis plusieurs jours, les journaux de Valenciennes contiennent une annonce de nature à piquer la curiosité publique. C'est celle d'une vente de wagons de première classe, par suite de saisie, qui aura lieu sur la Grand-Place de la ville le 9 courant.

Quelles que soient les suppositions qu'on se hasarde de faire à ce sujet, aucune ne va jusqu'à penser que les compagnies de chemins de fer qui nous environnent puissent se laisser impunément saisir une partie de leur matériel ; mais le vrai n'est parfois pas vraisemblable. Ce qui le prouve, c'est qu'une riche et puissante compagnie s'est mise dans cette situation désagréable.

Une contestation étant survenue entre elle et un négociant, pour une somme très-minime qu'elle refusait et se croyait en droit de refuser de payer, notre commerçant ne se laissa pas intimider par ce qu'on appelle vulgairement le pot de fer ; il remplit les formalités usitées en pareil cas et envoya à la compagnie un huissier qui fit le superbe et surprenant exploit que l'on sait.

Comment va-t-il s'y prendre, le malheureux, pour amener ces wagons sur la grand-place ? Voilà ce que chacun se demande et ce qui fait beaucoup jaser. Notez bien que ce n'est pas la première fois que cet audacieux huissier cherche noise à cette Compagnie. Il y a quelque temps déjà, pour une contestation semblable, il est allé jusqu'à procéder à la saisie d'une locomotive toute chauffée et prête à partir. Au nom de la loi, dit-il au chef, la machine ne bougera pas de là, avant que je n'ai reçu satisfaction. Il va sans dire que la Compagnie ne trouva pas la chose de son goût, et qu'elle s'empressa de régler. Il en sera peut-être encore de même cette fois-ci.

On écrit d'Orchies : « Un prêtre vénérable, aux longs cheveux blancs et à la figure austère, cheminait péniblement vers la Grande-Place. Trois ou quatre étourdis venus au marché de lundi dernier, pour affaires, *inter pocula*, sortaient en ce moment d'un cabaret.

« A quoi ces diables-là servent-ils ? dit l'un en désignant le vieux curé de campagne, de manière à être entendu de lui et des personnes environnantes.

« Le saint homme s'approcha de ces jeunes fous ; les salua et s'adressant à celui qui l'avait apostrophé grossièrement.

« Et vous, mon ami, dit-il en souriant, à quoi êtes-vous bon, à quoi servez-vous ?

« Il ne leur restait plus qu'une chose à faire : s'excuser loyalement. J'ajoute à leur éloge qu'après l'avoir fait, ces villageois suivirent de regards repentants celui qui venait de leur donner cette petite leçon et se séparèrent aussitôt pour aller cette fois à leurs véritables affaires. » (Vraie France.)

Une naïveté entendue hier sur la Grande-Place :

Un paysan passait ; un distributeur l'arrête et lui tend un prospectus.

Le paysan retire son chapeau, prend le papier, remercie très-poliment :

— Est-ce qu'il y a une réponse ? fait-il.

Pour paraître sous quelques jours

ALMANACH DE ROUBAIX

POUR 1873.

(Deuxième année)

Se trouvera à la librairie Alfred Rebour, rue Nain, 1, et chez tous les libraires.

Caisse d'épargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 3 Novembre 1872

Sommes versées par 108 déposants,

dont 25 nouveaux Fr. 16,573

26 demandes en remboursement 5,622 70

Les opérations du mois de Novembre sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

Faits Divers

— Le *Courrier de France* parle de la création de 6 nouveaux régiments d'infanterie de 3,000 hommes chacun comme d'une chose décidée. Quand à la formation de nouveaux bataillons de chasseurs, elle a été ajournée, parce qu'on ne sait pas encore si les bataillons actuels seront maintenus ou versés dans la ligne.

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE. — On lit dans l'*Union bretonne* de Nantes :

« Un événement encore mystérieux, mais sous lequel il est permis d'apercevoir un crime, préoccupe, depuis deux jours, notre ville.

« Samedi soir, vers 3 h., le fondé de pouvoirs de M. le trésorier général chargea un des employés de la trésorerie de porter à la Banque de France une somme de 70,000 fr. dont 63,000 en billets et 7,000 en or.

« Une heure après, l'employé n'ayant pas reparu, on commença à concevoir des inquiétudes ; on s'informa à la Banque ; il ne s'était pas présenté.

« Depuis lors, on n'a pas entendu parler de lui et on n'a pu ressaisir ses traces.

« Chez lui, à 6 h., on trouva sa femme qui l'attendait très-tranquillement, en compagnie de sa petite fille et qui, encore à ce moment, semble ne rien comprendre à la disparition de son mari.

« L'employé disparu n'avait aucune habitude de luxe ou de dépenses ; il ne jouait pas et menait une conduite très-régulière. Il avait été admis à la trésorerie, il y a 8 mois, sur de bons renseignements, et remplissait exactement ses fonctions. Il habitait la Musée, et avec les émoluments de sa place, joints à une rente de 1,500 fr., il vivait dans une modeste aisance.

« Après être parti samedi matin, la mission de porter à la Banque cette somme importante, il était rentré pour prendre son parapluie et chercher dans son bureau des timbres qu'il y avait déposés.

« On se perd en conjectures sur cette disparition.

— Suivant le *Courrier de la Meurthe*, il y a eu à Nancy 25,000 options d'Alsaciens-Lorrains, — en chiffre rond, — et près de 6,000 engagements volontaires.

— On lit dans le *Journal de Bordeaux* :

Un des vicaires de la paroisse de la Bastide, M. l'abbé Laffargue, a été, samedi soir, vers neuf heures, victime d'une lâche agression. Il retourna à la Bastide, venant de Saint-Michel, lorsqu'au moment du pont, en face de la porte des Salinières, cinq individus, sortis des piles de bois du quai de la Grave, se précipitèrent sur lui. L'abbé Laffargue, reçu à la tête un violent coup de gourdin, qui l'a un instant étourdi. Les agresseurs, emportant le chapeau de leur victime.

— Un fait qui donne froid dans le dos, rapporté par le *Mémorial* :

« Les employés de l'éclairage du Nord ont saisi un chien écorché qu'un garçon boucher voulait passer à leur barrière avec l'intention évidente de le vendre en ville pour de la viande de boucherie.

— On écrit de Perpignan, au *Messager du Midi* :

Depuis quelques jours des bruits fâcheux circulaient dans notre ville ; on parlait de détournements considérables constatés dans les caisses de la mairie, et comme toujours il y avait dans ces rumeurs une grande exagération. La vérité est que le receveur municipal avait un comptable dont les livres présentaient depuis quelque temps de nombreuses irrégularités ; le receveur municipal a exercé une surveillance active sur son employé, il lui a demandé des explications, que celui-ci était sans doute dans l'impossibilité de donner, car, après avoir obtenu que la vérification demandée fut ajournée de quelques heures, il a pris la fuite et s'abrite en ce moment derrière les Pyrénées, sur cette terre d'Espagne si hospitalière pour nos mal-faiteurs. Un examen rapide de la situation de la caisse municipale a établi que le déficit était de 22,500 fr. Cette somme n'absorbant pas en totalité le cautionnement du receveur municipal, il n'y aura pas de perte pour la ville.

En même temps on constatait aussi un déficit dans la caisse d'épargne : déjà, depuis le mois d'août dernier, le désordre existant dans cette caisse ayant été signalé, une commission spéciale avait été chargée de vérifier les livres et de faire un rapport sur la situation.

Ce rapport, présenté il y a quelques jours, relève un déficit de 22,800 fr. environ et reconnaît que les irrégularités ou, si l'on veut, les malversations étaient pratiquées depuis plusieurs années. A la suite des plaintes de l'administration, l'autorité judiciaire a commencé une information.

répliqua la religieuse d'un ton qui pouvait paraître évasif.

— Cette sœur Gabrielle accapare tout, reprit la mère Rambaud avec impatience ; il ne lui a pourtant pas donné de machine à coudre, que je sache !

— Du moins, sœur Balbine, demanda Emilie d'un ton suppliant, laissez-nous, ma mère et moi, entrer dans sa chambre, ne fut-ce qu'une minute.

— Impossible, mademoiselle. Vous le savez, M. le docteur ne permet pas que plusieurs personnes entrent à la fois, de peur de fatiguer le malade. Or, je viens d'entendre ouvrir la porte donnant sur la salle Saint-Pierre et c'est peut-être ma sœur Gabrielle qui se rend à son devoir.

Ce peut-être était prononcé avec une réserve et une intonation passablement ironiques. Du reste, la protestation ne se fit pas attendre.

— Mais non, mais non, s'écria Marceline qui se trouvait près d'une fenêtre ; voici précisément sœur Gabrielle qui traverse la cour avec un monsieur inconnu, et ils ont l'air de venir ici.

— Cela est contraire à la règle ! dit la vieille religieuse en aspirant précipitamment une dernière prise de tabac ; on ne pénètre pas à pareille heure dans un hôpital, à moins...

Comme elle prononçait ces paroles, sœur Gabrielle entra avec le visiteur, et ce visiteur était le baron de Pontalet.

Les personnes présentes connaissaient

d'une manière très-vague les rapports de Philippe avec son cousin. Toutefois, elles en savaient assez pour que la présence inattendue du baron rembrunit les visages. Balbine elle-même qui, dans l'exercice de ses fonctions, était passablement despotique, fronça le sourcil et dit avec sévérité :

— A quoi pensez-vous, ma sœur Gabrielle ? L'heure des entrées est passée depuis longtemps.

Sœur Gabrielle, toute confuse, balbutia quelques mots ; puis, sur un ordre de sa supérieure, elle sortit en courant. Le baron de Pontalet ne parut pas s'émouvoir beaucoup de cette réception. Il salua avec la politesse d'un homme du monde, et dit d'un ton léger.

Quoique l'heure des entrées soit passée, ma sœur, il y a encore ici bien des personnes étrangères à la maison... Ah ! ça, on se croit donc réellement dans un hôpital ? C'est bon ; cette question sera décidée en temps et lieu... Quant à moi, je n'ai pu me présenter plus tôt, par l'excellente raison que je suis arrivé de Grenoble depuis quelques moments seulement. Je prétends néanmoins être admis sans retard auprès de M. de Montcel... On sait, j'imagine, que je suis un de ses plus proches parents et un de ses héritiers ?

La sœur Balbine massait convulsivement une prise de tabac.

— C'est possible, monsieur, répliqua-t-elle, je le crois, puisque vous le dites... Mais notre malade est dans un état fort